

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-01

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 décembre 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 17 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Nombre de membres constituant le conseil : | 37 |
| Quorum : | 19 |
| Nombre de membres participant à la délibération : | 32 |
| Abstentions : | 0 |
| Votes exprimés : | 32 |
| Pour : | 32 |
| Contre : | 0 |

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 17 décembre 2018.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

08 MARS 2019

Transmise au recteur le :

08 MARS 2019